



(12h)



Inter : 50.000 CFP p/p
Intra : 190.000 CFP
pour un groupe de 7
participants.



Profil stagiaire

Chef-fe d'entreprise,
Responsable du personnel,
Encadrement,
Assistant-e RH.

Aucun pré requis n'est
demandé.



Méthode pédagogique

Apports théoriques,
échanges d'expérience,
questions-réponses,
études de cas.

Modalités d'évaluations

Évaluation sous forme de
QCM en pré et post
formation.



Profil intervenante

Formatrice et consultante
en Ressources Humaines,
Séverine apporte son
savoir-faire basé sur plus
de 20 ans d'expérience, en
entreprise puis à la tête de
son cabinet de conseils.
Séverine intervient pour
Scienteo en droit du travail
et dans toutes les
dimensions RH.



Sophie / Sylvie

Tel. 410 400

Info@scienteo.com

s.molinier@scienteo.com

Droit

Connaitre et appliquer le Droit du travail en entreprise, les fondamentaux

Objectifs

- Identifier les différentes sources du Droit du Travail en NC,
- Acquérir les connaissances fondamentales concernant les relations individuelles du travail (relation salarié-employeur),
- Découvrir les principales notions concernant les relations collectives,
- Savoir chercher les informations pour identifier les solutions juridiques aux situations les plus courantes rencontrées dans les entreprises.

Déroulé pédagogique

✧ Les différentes sources du Droit du Travail

- Distinguer le droit social et le droit du travail
- Comprendre la hiérarchie des normes

✧ Les relations individuelles du travail

- Gérer les choix en matière de contrat de travail et lister les règles applicables
- Mettre en place les incontournables d'une gestion administrative efficace en gérant les événements qui impactent le contrat de travail : congés, absences, etc.
 - Lors de l'embauche,
 - Pendant la durée de vie du contrat.
- Documenter le suivi médical et le suivi disciplinaire (s'appuyer sur le Règlement Intérieur, exercer le pouvoir disciplinaire en respectant le formalisme requis, etc...)
- Accompagner la rupture du contrat de travail

✧ Les relations collectives du travail

- Décrire les IRP – Institutions Représentatives du Personnel : modalités de gestion, statut du salarié protégé etc.
- Connaître les obligations de l'employeur en matière de Santé, Sécurité et Hygiène au travail : définir la QVT, l'EvRP, les RPS ; évoquer la faute inexcusable de l'employeur, etc.